

Préventeur des risques au travail

RNCP28200 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	344
Code(s) ROME	H1302, M1402, C1106
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	23/08/2020

Certificateur(s)

CNPP ENTREPRISE · SIRET : 34290125300050

CNPP entreprise
<http://www.cnpp.com>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le préventeur des risques effectue les activités suivantes:

- Identifier les risques professionnels et les solutions et actions de prévention et de protection à mettre en œuvre.
- Auditer les entreprises et lieux de travail pour identifier les risques professionnels, contrôler les politiques de prévention des risques et gérer l'information interne et externe avec les partenaires et la direction de l'entreprise ou de l'organisation
- Mettre en œuvre et faire respecter une politique de prévention des risques au travail;
- Réaliser une analyse de vulnérabilité des lieux, structures, installations et de l'organisation d'un établissement au regard des risques professionnels;
- Mettre en œuvre et financer le plan de traitement à partir de la cartographie élaborée pour piloter le processus de management et de gestion des risques professionnels;
- Préparer, organiser et définir les modalités d'une gestion des situations de crise tout en assurant les conditions de suivi et de financement de la politique de prévention des risques professionnels.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire est capable de:

Rechercher des évolutions de la réglementation concernant les risques, évaluer et anticiper des impacts sur des organisations et des fonctionnements d'entreprises

Analyser des problématiques de gestion des risques au sein d'entreprises et d'organisations

Rechercher et analyser des causes d'accidents et d'incidents survenus au sein d'entreprises pour évaluer des politiques de prévention des risques mises en œuvre

Préparer et réaliser des visites de locaux et d'entreprises, auditer des politiques de prévention et de gestion des risques mise en place

Identifier des modifications et des améliorations à apporter à des politiques de gestion des risques en entreprise

Préparer et animer des sessions de formation des personnels à des politiques de gestion et de prévention des risques en entreprise

Encadrer des équipes chargées de la sécurité et de la prévention des risques en entreprise

Réaliser une analyse de vulnérabilité y compris financière et établir la cartographie des risques dans son établissement en fonction de la stratégie de l'entreprise

Préparer, organiser un plan de traitement et identifier les possibilités de son financement
Préparer, organiser les modalités de la gestion des crises et du plan de continuité des activités au regard d'un événement majeur.

Blocs de compétences

RNCP28200BC01 — Identifier et réduire les risques professionnels au travail

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées

Analyser une situation de risque, au regard d'un environnement technique, humain et réglementaire particulier, et proposer des axes d'amélioration à la politique de prévention des risques professionnels

1ère modalité d'évaluation :

Etude de cas d'accident, d'événements problématiques liés à un cadre professionnel

Les candidats présenteront leurs analyses devant un jury professionnel sur la base de 2 sujets tirés au sort par le candidat, sur une durée de 30 minutes.

Compétences attestées

Auditer les postes de travail dans un environnement de production et établir un plan d'action pour prévenir et limiter les risques relatif à chacun des postes étudiés

2ème modalité d'évaluation :

Réalisation d'un rapport d'analyse de postes de travail sur la base d'une visite d'une journée organisée par CNPP

Compétences attestées

Vérifier la conformité d'une organisation sécurité, au regard des réglementations applicables et des prescriptions administratives et techniques relatives tant à l'implémentation qu'au suivi des dispositifs

3ème modalité d'évaluation :

Etude de cas proposée par CNPP sur une organisation de la sécurité dans l'entreprise, d'une durée de 1H30.

RNCP28200BC02 — Analyser et anticiper les risques de vulnérabilité d'une organisation

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées

Analyser l'incidence des différents risques sur la pérennité de la stratégie de l'entreprise et établir une analyse précise de vulnérabilité, comprenant la cartographie des risques.

Déterminer les priorités de traitement des risques et établir un plan de traitement couvrant la réduction technique des risques ainsi que la couverture et le transfert financiers des risques résiduels

1ère modalité d'évaluation :

Rapport de recherche et d'étude en 2 parties sur un sujet proposé par CNPP: Partie analyse de vulnérabilité et Partie plan de traitement des

risques professionnels (30 pages, hors annexe), délai 2 mois à réception du sujet

Compétences attestées

Présenter devant une instance dirigeante une analyse des risques et défendre un plan de traitement de ces risques compatible avec les capacités financières de l'organisation et renforçant la pérennité de la stratégie de l'entreprise

2ème modalité d'évaluation :

Présentation orale du rapport de recherche et d'étude, durée 1 heure

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le préventeur des risques au travail exerce son activité dans différents secteurs d'activité publics ou privés :

- Industries (chimique, pétrochimique, métallurgique, pharmaceutique, nucléaire,...)
- Bâtiment Travaux Publics
- Les administrations et services publics (dont les banques, SDIS, DREAL)
- La grande distribution
- Les Organismes de prévention et de contrôle privés
- Services inter-professionnels de Santé au Travail

- Cabinets de conseil et de formation
- Les secteurs de l'assurance et du courtage
- Sécurité civile
- Collectivités territoriales

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Directeur de la prévention des risques
- Ingénieur hygiène, sécurité et environnement
- Chef de service (ou Responsable) hygiène, sécurité, environnement
- Coordonnateur de prévention en Santé-Sécurité au Travail
- Conseiller Prévention (fonction publique territoriale)
- Conseiller en prévention des risques professionnels
- Consultant gestion des risques professionnels
- Consultant prévention des risques
- Préventeur

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité des titulaires n'est pas réglementée à l'exception de quelques IPRP.

Ceci étant dit, les préventeurs des risques au travail travaillent en s'appuyant sur un cadre réglementaire très exigeant, notamment sur le livre IV du Code du travail et des obligations légales définies dans le code des établissements recevant du public et sur les éléments concernant la prévention des risques intégrés au code de l'environnement :

- L'article L4644-1 du code du travail impose à chaque entreprise la présence d'un salarié désigné à la prévention et la protection des risques professionnels.
- dans le Code du travail (articles L.4121-2 et L.4121-3) : L'évaluation des risques professionnels figure parmi les principes généraux de prévention énoncé. Celle-ci englobe des actions d'identification et de classement des risques et aussi de mise en place d'actions de prévention. Particulièrement les dernières évolutions de prévention contre l'ensemble des risques sur les lieux de travail qui imposent la mise en œuvre d'une analyse des risques.
- dans le Code de l'environnement (livre V), des études des dangers (EDD) et des analyses préliminaires des risques (APR) sont exigées en particulier dans le cadre de la maîtrise des risques industriels majeurs concernant les ICPE (Installation Classées pour la Protection de l'Environnement). Elles nécessitent de présenter les mesures organisationnelles et techniques de maîtrise des risques et expliciter, s'ils sont pertinents, un certain nombre de points clés fondés sur une démarche d'analyse des risques.
- dans le champ de la prévention du risque dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH) couvert par le Code de la construction et de l'habitation, la réglementation appelle à une analyse des risques. L'emploi de cette méthodologie d'analyse des risques est un dispositif dont l'usage est préconisé par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) en complément de l'analyse des exigences prescriptives des textes réglementaires.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 863 €

Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) QAX03 — Experts de l'assurance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	18 411
Jugés difficiles à recruter	32 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) QAX03 — Experts de l'assurance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Le président du jury est obligatoirement un professionnel. Le jour de la délivrance du titre, les membres du jury désignent parmi eux un président.

Nombre de personnes composant le jury :

5 personnes :

1 Président – un professionnel

4 professionnels dans le domaine de spécialité

+ le directeur pédagogique du CNPP (ne prendra pas part à la décision du jury)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Nombre de personnes composant le jury :

5 personnes :

1 Président – un professionnel

4 professionnels dans le domaine de spécialité

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 23/08/2020

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34988

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28200/>